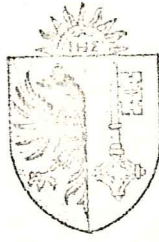


17/1938

RÉPUBLIQUE ET



POST TENEBRAS LUX

NOTIFIÉ PAR LA CHANCELIERIE
CANTON DE GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 8 mars 1938.

Le Conseil d'Etat

Vu la demande du Conseil municipal de la commune de Cologny, en séance du 31 mai 1937, concernant la dénomination de chemins privés

Vu la disposition du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

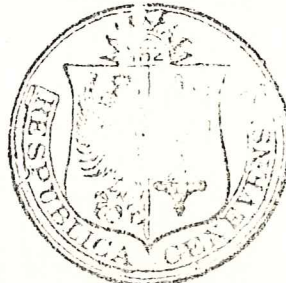
Vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat, en date du 14 juin 1937;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

A R R E T E :

De donner:

- 1) le nom de "Chemin de Coudrée" au chemin privé tendant du chemin de la Ferrière au chemin du Nant d'Argent,
- 2) le nom de "Chemin de Bonnevaux" au chemin privé tendant du chemin du Nant d'Argent au chemin Boissier.



Certifié conforme:
Le Chancelier,